

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
SEANCE du 10 AVRIL 2014
COMPTE RENDU

Étaient présents : Ms. HOUOT Didier, PIQUÉE Yannick, Mlle GRANDEMANGE Laure, M. PIERREL Cédric, Mme GALMICHE Mylène, Ms. VINCENT Ludovic, JOMARD Daniel, GEORGE Jean-Gérard, Mmes GRANDPERRET Annie, GRANDEMANGE Sabine, AIZIER Catherine, BLAISON Fabienne, Ms GRAVIER Jérôme, VIOLLE Cyrille, Mmes ROBERT Dorine, COLLIN Murielle, M. PERRIN Laurent, Mme LECOMTE-MARTIN Maxime, Ms ROHR Michaël, BRAUN Arthur, Mlle HARBONNET Amélie, Ms LAMBOLEZ Gilbert, LE NEVÉ Pascal, Mmes GIGANT Béatrice, AUBERT Emmanuelle, M. BERNARD Stéphane.

Excusé : M. DIDIER Michel procuration à M. LE NEVÉ Pascal

Secrétaire de séance : Mme GRANDEMANGE Laure

Secrétaire Administrative de séance : Mme TISSERAND Blandine, rédacteur territorial

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

Installation d'un nouveau conseiller suite à une démission

Le maire indique à l'assemblée que par courrier reçu le 02 avril 2014, Madame Anne GOUSSET a présenté sa démission au poste de conseillère municipale. Conformément au Code Electoral, chapitre III-dispositions spéciales aux communes de 3500 habitants et plus – remplacement des Conseillers Municipaux- Art.L270 – "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ".

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014, et de la démission ci-dessus enregistrée, Monsieur Gilbert LAMBOLEZ remplace Madame Anne GOUSSET au sein du Conseil Municipal.

Composition des commissions municipales

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la mise en place des commissions municipales dont la composition obéit à une représentation proportionnelle.

Il demande à l'assemblée d'effectuer le vote à main levée. Proposition retenue à l'unanimité

Commission des Finances : 15 postes proposés

14 candidats

Didier HOUOT, Laure GRANDEMANGE, Daniel JOMARD, Yannick PIQUÉE, Mylène GALMICHE, Cédric PIERREL, Ludovic VINCENT, Arthur BRAUN, Michaël ROHR, Annie GRANDPERRET, Jérôme GRAVIER, Dorine ROBERT, Gilbert LAMBOLEZ et Stéphane BERNARD élus à l'unanimité.

Commission Vie Scolaire : 8 postes proposés

7 candidats

Didier HOUOT, Mylène GALMICHE, Yannick PIQUÉE, Amélie HARBONNET, Maxime LECOMTE-MARTIN, Murielle COLLIN, Béatrice GIGANT élus à l'unanimité

Commission de la Jeunesse, des Sports, de la Vie Associative et Culture : 8 postes proposés

8 candidats

Didier HOUOT, Ludovic VINCENT, Laure GRANDEMANGE, Sabine GRANDEMANGE, Amélie HARBONNET, Arthur BRAUN, Gilbert LAMBOLEZ, Pascal LE NEVÉ élus à l'unanimité

Commission Forêts – Terrains- Environnement : 10 postes proposés

10 candidats :

Cédric PIERREL, Michaël ROHR, Catherine AIZIER, Jérôme GRAVIER, Cyrille VIOLLE, Fabienne BLAISON, Yannick PIQUÉE, Arthur BRAUN, Michel DIDIER, Gilbert LAMBOLEZ élus à l'unanimité

Commission Travaux – Sécurité : 10 postes proposés

10 candidats

Yannick PIQUÉE, Cédric PIERREL, Laurent PERRIN, Jean-Gérard GEORGE, Catherine AIZIER, Jérôme GRAVIER, Cyrille VIOLLE, Michaël ROHR, Michel DIDIER, Emmanuelle AUBERT élus à l'unanimité

Commission du Plan Local d'Urbanisme : 8 postes proposés

7 candidats

Cédric PIERREL, Michaël ROHR, Yannick PIQUÉE, Annie GRANDPERRET, Cyrille VIOLLE, Jean-Gérard GEORGE, Gilbert LAMBOLEZ élus à l'unanimité

Commission Communication : 8 postes proposés

6 candidats

Didier HOUOT, Arthur BRAUN, Laure GRANDEMANGE, Ludovic VINCENT, Michaël ROHR, Dorine ROBERT, élus à l'unanimité

Commission relation avec les entreprises : 8 postes proposés

8 candidats

Didier HOUOT, Laure GRANDEMANGE, Jean-Gérard GEORGE, Annie GRANDPERRET, Cyrille VIOLLE, Maxime LECOMTE-MARTIN, Pascal LE NEVÉ, Gilbert LAMBOLEZ, élus à l'unanimité

Commission des Rythmes scolaires : 7 postes proposés

6 candidats

Didier HOUOT, Mylène GALMICHE, Dorine ROBERT, Fabienne BLAISON, Maxime LECOMTE-MARTIN, Stéphane BERNARD, élus à l'unanimité

Cette commission sera complétée par les directrices de la maternelle du centre, de l'école primaire des Perce Neige, de l'école publique mixte de Zainvillers, de deux représentants des parents d'élèves pour chaque établissement, d'un représentant de l'Inspection académique, d'un représentant de la collectivité en charge du périscolaire (communauté de communes terre de granite),

Désignation des délégués au comité des Fêtes :

3 Candidats

Ludovic VINCENT, Laurent PERRIN, Murielle COLLIN élus à l'unanimité

Désignation des délégués du Conseil Municipal aux Conseils d'Ecoles :

Ecole Primaire des Perce Neige :	Mylène GALMICHE titulaire Maxime LECOMTE-MARTIN suppléante
Ecole Maternelle du Centre :	Mylène GALMICHE titulaire Dorine ROBERT suppléante
Ecole Publique Mixte de Zainvillers :	Mylène GALMICHE titulaire Laure GRANDEMANGE suppléante

Désignation des délégués au Conseil d'administration du Collège au titre de la commune siège

Didier HOUOT titulaire, Daniel JOMARD suppléant

Désignation des délégués au conseil d'administration de l'Ecole Notre Dame de Zainvillers

Mylène GALMICHE titulaire, Fabienne BLAISON suppléante

Désignation du délégué à la Défense :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à chaque début de mandat la commune doit désigner un correspondant défense dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Après acte de candidature, Arthur BRAUN est élu

Désignation du délégué au Conseil d'Administration de l'Hôpital de Remiremont :

Didier HOUOT

Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent :
Composée du Maire président de droit, et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article 22 du code des marchés publics)

Après acte de candidatures sont élus :

Titulaires : Yannick PIQUÉE, Cédric PIERREL, Michaël ROHR, Jérôme GRAVIER, Michel DIDIER

Suppléants : Jean-Gérard GEORGE, Catherine AIZIER, Cyrille VIOLLE, Ludovic VINCENT, Pascal LE NEVÉ

Composition de la commission d'Appel d'Offres spécifique pour le Groupement de commandes avec le Conseil Général des Vosges (travaux rue Robert Claudel) :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 23, qui implique 2 maîtres d'ouvrage, la commune et le conseil général, une convention constitutive d'un groupement de commandes a été signée avec le Conseil Général des Vosges, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. Le groupement est créé en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés pour chacun des membres du groupement.

LES TRAVAUX :

pour la Commune : aménagement des trottoirs et voirie communale, stationnement, éclairage public, assainissement pluvial et aménagements paysagers,

pour le Conseil Général : réalisation du décaissement de la structure de chaussée et de la couche de roulement.

Sont élus Yannick PIQUÉE membre titulaire, et Jérôme GRAVIER membre suppléant.

Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer à 7 le nombre de membres élus au sein du Conseil Municipal et à 7 le nombre de membres nommés par arrêté du Maire.

Un affichage sera fait en mairie pour informer les membres des associations concernées (associations familiales, associations de retraités et de personnes âgées, associations représentant des personnes handicapées, associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions) du renouvellement du conseil d'administration du CCAS.

Election des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Après acte de candidatures sont élus à l'unanimité : Mylène GALMICHE, Yannick PIQUÉE, Sabine GRANDEMANGE , Dorine ROBERT, Fabienne BLAISON, Béatrice GIGANT, Emmanuelle AUBERT

Nomination d'un représentant au conseil de la vie sociale de la maison de retraite :

Mme Mylène GALMICHE est élue.

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs :

Cette commission doit être renouvelée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Elle procède, avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives.

Elle est composée du Maire ou de l'adjoint délégué et de 8 commissaires titulaires et 8 suppléants. Les commissaires et les suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double dressé par le Conseil municipal.

Chacune des listes doit comprendre une personne domiciliée hors commune et un propriétaire de bois ; la surface boisée de Vagney étant supérieure à 100 hectares.

Les 16 commissaires titulaires et les 16 commissaires suppléants seront nommés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Election de 2 délégués au Syndicat Intercommunal Scolaire du Ban de Vagney :

Sont élues :

Mylène GALMICHE et Maxime LECOMTE-MARTIN

Election de 3 délégués au Syndicat Mixte pour une Meilleure Réception de la Télévision :

Sont élus :

Daniel JOMARD, Michaël ROHR et Arthur BRAUN.

Election de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Services d'Incendie et de Secours du secteur de Remiremont (S.I.V.U.I.S) :

Sont élus :

Délégués titulaires : Cédric PIERREL, Laurent PERRIN, Jean-Gérard GEORGE, Ludovic VINCENT

Délégués suppléants : Jérôme GRAVIER, Sabine GRANDEMANGE, Yannick PIQUÉE, Laure GRANDEMANGE.

Election de 2 délégués à la commission syndicale de gestion des Biens Indivis formée entre les communes de Basse sur le Rupt-Sapois-Gerbamont-Le Syndicat et Vagney :

Trois candidatures sont présentées : Daniel JOMARD , Arthur BRAUN et Michel DIDIER

Sont élus : Daniel JOMARD, 21 voix et Arthur BRAUN 20 voix

Election de 4 délégués à la commission syndicale des Biens Indivis formée entre les communes de Vagney et Sapois :

Cinq candidatures sont présentées : Ludovic VINCENT, Arthur BRAUN, Jean-Gérard GEORGE, Annie GRANDPERRET, Michel DIDIER,

Avant de procéder au vote, Monsieur Ludovic VINCENT retire sa candidature.

Sont élus : Arthur BRAUN, Jean-Gérard GEORGE, Annie GRANDPERRET, Michel DIDIER.

Election de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (S.M.I.C) :

Sont élus:

Délégués titulaires : Daniel JOMARD, Arthur BRAUN

Délégués suppléants : Michaël ROHR, Dorine ROBERT

Election de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au Syndicat Mixte départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) :

Sont élus :

Délégués titulaires : Yannick PIQUÉE , Jérôme GRAVIER

Délégués suppléants : Jean-Gérard GEORGE, Arthur BRAUN

Election d'un délégué communal au collège cantonal formé pour l'élection de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges :

Est élu : GEORGE Jean-Gérard

Désignation de 2 délégués au Syndicat Mixte du Parc des ballons de Vosges

Sont élus :

Délégué titulaire : Ludovic VINCENT

Déléguée suppléante : Dorine ROBERT

Désignation de 2 délégués à la Fédération Nationale des Communes Forestières :

Sont élus :

Délégué titulaire : Cédric PIERREL

Délégué suppléant : Jérôme GRAVIER

Information sur le mode de désignation des délégués au syndicat intercommunal de Gestion de la piscine de la vallée de la Moselotte, au syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges, au Syndicat Mixte du Pays :

la Communauté de communes Terre de Granite se substitue à la commune de VAGNEY. La commune ne procède pas à l'élection mais peut proposer des délégués pour permettre ensuite au conseil communautaire de procéder à l'élection.

Seront proposés :

- au **syndicat intercommunal de Gestion de la piscine de la vallée de la Moselotte** Yannick PIQUÉE et Dorine ROBERT

- au **syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges** : Cédric PIERREL et Laure GRANDEMANGE

- au **Syndicat Mixte du Pays** : Dorine ROBERT

Délégations du Conseil Municipal au Maire :

Le Conseil Municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales délègue à Monsieur le Maire les compétences suivantes :

- Procéder dans la limite des sommes inscrites au budget à la réalisation des emprunts destinés à financer les investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de charges.

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

- Fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

- Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

- Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, sans restrictions ni limites.

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, sans restrictions ni limites.

- Autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Nomination de 3 conseillers municipaux délégués :

3 conseillers municipaux sont nommés conseillers délégués :

- Daniel JOMARD, délégué aux finances
- Michaël ROHR, délégué aux travaux et à l'urbanisme
- Arthur BRAUN, délégué à la communication

Fixation des Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués

Monsieur le Maire précise à l'assemblée, que le montant total mensuel des indemnités sera identique à celui de l'ancienne équipe municipale à savoir 4763,21 € brut,

Il propose de retenir les % de l'indice 1015 de la fonction publique ainsi qu'il suit : (valeur au 01/04/2014)

- Maire : 43 % de l'indice 1015 soit 1634,63 € brut
- 1er Adjoint : 16,5 % de l'indice 1015 soit 627,20 € brut
- 2ème, 3ème, 4ème et 5ème adjoints : 13,5 % de l'indice 1015 soit 513,20 € brut /adjoint
- 2 conseillers délégués : 5,9 % de l'indice 1015 soit 224,29 € brut/conseiller

A noter que Monsieur Daniel JOMARD a souhaité ne pas percevoir d'indemnité.

Le Conseil à l'unanimité vote ces indemnités.

Admission en non-valeur : BUDGET FORET

Le Conseil Municipal prend acte de l'état d'admission en non-valeur d'un montant de 30 762,03 € présenté par la Trésorerie à la suite d'une liquidation judiciaire d'une entreprise.

Cette somme sera prise en compte sur le budget Forêt article 6542.

Imputation des divers frais occasionnés sur le compte "fêtes et cérémonies" :

Le Maire indique qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par leur assemblée délibérante, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses imputées au compte 6232 " fêtes et cérémonies" conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil entendu l'énumération des dépenses à imputer à ce compte, décide à l'unanimité de considérer l'affectation de ces dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Participations syndicales 2014

Le conseil municipal vote les participations syndicales prises en charge sur le budget communal 2014.

Commission syndicale de gestion des biens indivis formée entre les communes de Basse sur le Rupt-Gerbamont-Sapois-Vagney-Le Syndicat : 22 989,54 €
Syndicat intercommunal scolaire du ban de Vagney : 56 673,31 €
Syndicat Intercommunal à vocation unique d'incendie et de secours : 7 719,45 €
Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale : 1 714 €
Syndicat départemental d'Assainissement Non Collectif : 90 €

Cotisation 2014 à la Fédération Nationale des Communes Forestières : 709,00 €

Demande de subvention au Conseil Général pour le réaménagement de l'accueil et du bloc sanitaires de l'école maternelle

Une subvention sera sollicitée au Conseil Général pour aider au financement de cette opération.

Bail de location du studio 2 rue des Ecoles

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer à Mlle Elodie CAYSSIALS le studio situé 2 rue des écoles à compter du 1er Mai 2014 et pour une durée de 6 mois.

De fixer le montant du loyer à 100 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

Convention pour l'aménagement du giratoire de Nol sur le domaine public départemental

La commune de VAGNEY va réaliser un aménagement paysager sur le terre-plein central du giratoire de Nol avec le thème « les Grandes Gueules ».

Le giratoire étant sur le domaine départemental, une convention entre le Conseil Général et la Commune est établie pour définir les modalités administratives, techniques et financières de ce chantier.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Communications diverses

Lecture de la lettre des CM2 remerciant la municipalité précédente de l'octroi d'une subvention pour leur classe découverte.

Monsieur LE NEVÉ informe le conseil municipal qu'un projet de fermeture de classe à l'école de Zainvillers n'a pas été validé par le comité technique spécial départemental, et précise que c'est en grande partie grâce aux efforts menés par Mme BERNARD que ce sauvetage a eu lieu. Monsieur HOUOT confirme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Les élus ont ensuite partagé le verre de l'amitié.

Vu pour publication et affichage

Le Maire de VAGNEY

Didier HOUOT